

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE



L'urgent et l'important

Dans le cadre de mon métier, je rencontre rarement des interlocuteurs qui ont «tout ce qu'il faut» ou qui ont fait «tout ce qu'il fallait» en termes de prévoyance professionnelle. Même s'ils pensent parfois l'inverse. Et même s'ils ont souvent bien fait.

Il m'arrive d'être agréablement surpris par la curiosité et l'anticipation dont certains ont su faire preuve lorsqu'il s'agit de leur prévoyance retraite. D'autres sont dans un flou relatif. Ils n'ont pas encore identifié les problèmes, ou les solutions aux problèmes. Certains attendent un guide, un sherpa, d'autres pensent être bien guidés. Je dirais simplement: chacun son métier, chacun ses centres d'intérêt, chacun ses priorités. Je comprends que l'on remette au lendemain, que l'on ne ressente pas d'urgence à aborder ce thème. Et pourtant, si cette matière (la prévoyance professionnelle) ne vous passionne pas, elle s'avère centrale puisqu'elle impactera, a priori significativement, votre qualité de vie lorsque vous serez plus âgés.

Alors, pour quelles raisons devrions-nous échanger aujourd'hui plutôt qu'après-demain? Eh bien pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes, notamment:

- votre deuxième pilier est peut-être mal rémunéré de manière chronique, et péjore maintenant votre futur avoir de retraite. On ne peut pas se passer de l'effet bénéfique des intérêts composés pour atteindre son objectif d'épargne;
- au rythme ou baissent les taux de conversion, il vous sera peut être difficile d'assumer votre dette hypothécaire à la retraite, et donc de conserver votre propriété immobilière;
- vous souhaitez avoir la possibilité d'accéder à votre deuxième pilier pour l'acquisition d'une résidence secondaire, ou d'un bien immobilier de rendement. Cette flexibilité existe;
- vous payez trop d'impôts sur le revenu et n'avez plus de capacité de rachat. Ou vous ne savez pas quel niveau de rachat il est pertinent de réaliser;
- vous payez un impôt sur le bénéfice élevé dans le cadre de votre SA/Sàrl;
- vous souhaitez sortir des liquidités de votre société mais l'imposition sur les dividendes vous semble élevée, finalement;
- vous souhaitez attirer et fidéliser des talents dans votre société grâce à des prestations de prévoyance professionnelle que ne proposent pas vos concurrents;
- vous voulez diversifier avec le deuxième pilier comme vous le faites avec vos deux troisièmes piliers A, par exemple, ou avec un portefeuille de titres;
- vous (ou vos proches) pouvez avoir plus de prestations en cas d'invalidité ou en cas de décès, pour un budget prévoyance équivalent à celui que vous connaissez actuellement. Vous payez peut-être une prime de risque «trop élevée» dans le deuxième pilier, ou dans le troisième pilier, sans le savoir.

Pour résumer, vous pourriez simultanément: diversifier, faire des économies (prime de risque et impôt), améliorer vos perspectives de rendement, gagner en flexibilité. Et tout cela en étant guidé de manière durable, sur les cimes de la prévoyance professionnelle.